



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Immigration et Intégration
Admission Marché du travail
Section Main d'oeuvre Suisse alémanique

Stage professionnel aux Etats-Unis

Admission dans le cadre de l'accord relatif à l'échange de stagiaires conclu entre la Suisse et les Etats-Unis (« Trainee Exchange »)

Conditions

Procédure d'admission

www.sem.admin.ch



STAGIAIRE
INTERNATIONAL

1. Conditions

La Suisse et Cultural Vistas, une organisation agréée par l'Etat, ont conclu un accord relatif à l'échange de *trainees* (stagiaires). Aux termes de cet accord, les ressortissants suisses entrés récemment dans la vie professionnelle peuvent requérir une autorisation de séjour et de travail aux Etats-Unis, pour y parfaire leurs connaissances professionnelles et linguistiques. Elle leur est accordée pour une durée de 18 mois au maximum selon les conditions suivantes :

- ressortissants suisses ;
- limites d'âge : 18-35 ans ;
- formation professionnelle achevée ;
- expérience professionnelle ;
- connaissances en anglais ;
- le stage peut être accompli uniquement dans la profession apprise ;
- la rémunération doit correspondre aux usages professionnels locaux ;
- les professions médicales impliquant un contact direct avec les patients sont exclues ;
- l'exercice d'une activité indépendante, de même que le travail à temps partiel, ne sont pas autorisés.

Si vous désirez effectuer un stage professionnel aux USA, vous devez vous soucier vous-même de trouver une place. Vous trouverez des conseils susceptibles de vous être utiles dans votre recherche d'emploi sur le site Internet du DFAE sous www.dfae.admin.ch > Vivre à l'étranger > Emigrer > Travailler à l'étranger.

En règle générale, les employeurs américains n'engagent pas de personnel par correspondance. Sans relations personnelles ou d'affaires, il est donc difficile de trouver un emploi. Pour cette raison, n'oubliez pas de signaler que Cultural Vistas se charge de vous procurer le visa nécessaire et qu'aucun *labor certification* n'est nécessaire.

Cultural Vistas vérifie soigneusement s'il s'agit d'un poste de stagiaire visant au perfectionnement professionnel. L'employeur doit, pour sa part, présenter une demande (*Host Employer Application*) comportant un programme de perfectionnement (*Training/Internship Placement Plan*).

2. Procédure d'admission

Après avoir conclu un contrat d'engagement, vous devrez demander une autorisation de travail américaine. Vous pouvez remplir les formulaires ad hoc en ligne.

Vous trouverez les instructions nécessaires sur le site Internet de Cultural Vistas sous www.culturalvistas.org > *Programs* > *Train USA* > *Application Process*.

Cultural Vistas vous demandera de lui remettre plusieurs documents (copie de votre diplôme professionnel et certificats de travail, accompagnés d'une traduction en anglais, une lettre de motivation rédigée en anglais, une copie de votre passeport, etc.) et vous tiendra constamment informé de l'état d'avancement de la procédure.

Les services fournis par Cultural Vistas sont payants. Leur prix varie entre USD 925.- et 1825.- selon la durée du séjour. S'y ajoutent la taxe SEVIS de USD 180.- et une assurance-maladie obligatoire de USD 68.- par mois.

Vous n'avez pas le droit de séjourner aux Etats-Unis tant que dure la procédure.

3. Visa d'entrée

Si votre demande est acceptée, vous obtiendrez l'assurance d'un visa (document *DS 2019*). Muni de ce document, vous adresserez votre demande de visa J1 à l'Ambassade des Etats-Unis à Berne. Vous trouverez toutes les instructions nécessaires (passeport, photos passeport, taxes perçues pour le visa etc.) et les formulaires ad hoc sur le site internet de l'Ambassade sous www.ustraveldocs.com/ch_de/ch-niv-visaapply.asp.

Les autorités américaines de l'immigration sont très pointilleuses. Veillez donc à suivre rigoureusement leurs instructions.

- Vous devez être en possession d'un passeport, qui sera encore valable au moins six mois après la fin de votre séjour.
- Vous devez vous soumettre à un entretien personnel à l'Ambassade américaine à Berne.

Durée des formalités : environ deux mois.

Il vous faudra arriver aux USA au plus tôt 30 jours avant le début de votre engagement (dates selon formulaire *DS 2019*) et en repartir au plus tard 30 jours après la fin de votre engagement. Lors du contrôle des frontières, il est impératif que vous présentiez le formulaire *DS 7002 (Training/Internship Placement Plan)* et votre passeport contenant le visa requis.

20.06.2016 Skz/Luf/LGU

Editeur

Secrétariat d'Etat aux migrations SEM
Section Main d'oeuvre Suisse alémanique
Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern/Suisse
Courriel : young.professionals@sem.admin.ch
Internet : www.sem.admin.ch